

Prévenir la propagation des espèces aquatiques envahissantes : un geste essentiel

Les espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAEE), comme le myriophylle à épis, peuvent se propager rapidement d'un plan d'eau à l'autre, notamment par les embarcations et les équipements nautiques.

Avant de naviguer, il est recommandé de consulter l'Atlas de l'eau afin de vérifier si des espèces envahissantes sont présentes sur le plan d'eau que l'on souhaite visiter : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/atlas/index.htm> (cliquez sur l'icône « Qualité de l'eau », puis cochez « Faune aquatique exotique envahissante » et « Plantes aquatiques exotiques envahissantes »). Cette information permet d'adapter ses pratiques pour réduire les risques de propagation, par exemple en évitant certains lacs contaminés ou en relevant l'hélice dans les secteurs où les plantes aquatiques sont abondantes.

Si vous observez une espèce potentiellement envahissante :

- prenez des photos ou un échantillon pour l'identification;
- notez l'emplacement et vos observations;
- contactez la Municipalité ou le CRE Laurentides;
- inscrivez l'observation sur la plateforme Sentinelle :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm>

Il est important de ne jamais remettre à l'eau les espèces récoltées pour éviter leur propagation.

Après la navigation, il est essentiel d'appliquer les bonnes pratiques :

- inspecter l'embarcation et tous les équipements (pagaies, remorque, veste de flottaison, matériel de pêche, etc.);
- vider toute accumulation d'eau;
- nettoyer l'embarcation et les équipements;
- laisser sécher complètement avant une autre mise à l'eau.

Ces gestes simples contribuent à protéger nos lacs et cours d'eau.

